

Ressource complémentaire à

Introduction à l'éducation inclusive en situation d'urgence : Un outil pédagogique pour les organisations de personnes handicapées

Section 1 : Comprendre l'éducation inclusive

Ce document accompagne l'outil d'apprentissage en ligne « Introduction à l'éducation inclusive en situation d'urgence ». Il présente les points clés, des suggestions de lectures complémentaires et le corrigé de la section 1 : Comprendre l'éducation inclusive. Il s'agit du premier d'une série de trois ressources liées à cet outil d'apprentissage en ligne.

Points clés à retenir

Les acteurs humanitaires ont un rôle essentiel à jouer pour respecter les obligations découlant de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) en faisant de l'éducation inclusive une priorité dans les contextes d'urgence et humanitaires. Les organisations de personnes handicapées (OPH) ont, quant à elles, un rôle crucial à jouer pour garantir que les acteurs humanitaires reçoivent les conseils nécessaires sur ce que signifie une véritable inclusion. Ce partenariat est indispensable pour protéger les droits des enfants handicapés, promouvoir leur bien-être et assurer l'égalité des chances en matière d'apprentissage.

Qu'est-ce que l'éducation inclusive en situation d'urgence ?

L'éducation inclusive signifie que les systèmes éducatifs accueillent tous les élèves, handicapés ou non, dès le départ.

L'éducation inclusive signifie que tous les élèves apprennent ensemble ; cela implique que les « écoles spécialisées » ou les classes et programmes séparés pour les élèves en situation de handicap ne sont pas nécessaires. Les enfants en situation de handicap doivent toujours être scolarisés dans les classes ordinaires avec leurs camarades, y compris en cas d'urgence.

L'inclusion est l'une des quatre façons dont les enfants handicapés peuvent interagir avec les écoles :

Termes clés :

Exclusion lorsque des enfants handicapés se voient refuser l'accès à l'éducation sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement.

Intégration - où les enfants handicapés sont placés dans des classes ordinaires, mais sans aucun soutien ni aménagement.

Ségrégation - où les enfants handicapés sont isolés dans des environnements d'apprentissage séparés, loin de leurs pairs non handicapés.

Inclusion - où tous les élèves apprennent ensemble et où des approches pédagogiques inclusives offrent à chaque apprenant le soutien dont il a besoin.

Dans de nombreux contextes, le mot « inclusion » est utilisé pour décrire des systèmes éducatifs qui sont en réalité des exemples de ségrégation ou d'intégration ; les OPH peuvent aider les acteurs humanitaires à reconnaître l'exclusion, la ségrégation, l'intégration et l'inclusion afin de garantir que l'éducation qu'ils dispensent en situation d'urgence soit véritablement inclusive.

Obligation de fournir une éducation inclusive

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) définit des obligations spécifiques pour les États et les acteurs humanitaires afin de promouvoir une éducation inclusive. L'article 11 de la CDPH exige que les États prennent des mesures pour prévenir et protéger les personnes handicapées contre la violence, les abus, la négligence et l'exploitation. L'article 24 impose aux États de garantir aux personnes handicapées le droit à une éducation inclusive à tous les niveaux.

Ressource complémentaire à

Introduction à l'éducation inclusive en situation d'urgence : Un outil pédagogique pour les organisations de personnes handicapées

Section 1 : Comprendre l'éducation inclusive

Qu'est-ce qui empêche l'accès à l'éducation inclusive en situation d'urgence ?

Les personnes handicapées sont confrontées à une grande variété d'obstacles qui les empêchent d'accéder à l'éducation ou de progresser dans leurs études dans différents contextes humanitaires, pendant et après une crise.

Obstacles à l'accès	empêchent les enfants d'atteindre ou de s'inscrire à l'école (par ex. manque de transport, politiques d'inscription discriminatoires)
Obstacles à la progression	empêchent les enfants de progresser dans les différents niveaux d'éducation
Obstacles à l'apprentissage	empêchent les enfants d'apprendre et de réussir (par ex. méthodes d'enseignement rigides, manque de soutien)
Obstacles physiques	empêchent les enfants d'accéder aux espaces ou à l'information (par ex. absence de rampes ou d'interprète en langue des signes)
Obstacles liés aux attitudes	empêchent l'inclusion sociale complète des enfants (par ex. stigmatisation ou discrimination)
Obstacles institutionnels	empêchent les systèmes d'être pleinement inclusifs pour tous les enfants (par ex. absence de politiques inclusives)
Manque de ressources	empêche les élèves de disposer des ressources nécessaires pour participer (par ex. manque de matériel pédagogique accessible)

Comprendre les différents types d'obstacles est essentiel pour identifier et lever les freins à l'inclusion dans les programmes éducatifs en situation d'urgence. Travailler en partenariat avec les organisations de personnes handicapées sur le terrain peut aider les organisations humanitaires à identifier ces obstacles et à élaborer un plan pour les éliminer.

En quoi l'éducation inclusive en situation d'urgence fait-elle la différence ?

- ✓ Garantir l'accès à l'apprentissage, doter les enfants des compétences et des connaissances dont ils ont besoin pour reconstruire leur vie
- ✓ Favoriser l'inclusion sociale dans les communautés fragiles et prévenir la stigmatisation.
- ✓ Promouvoir la santé mentale des enfants en leur offrant un sentiment de normalité, en les aidant à développer des mécanismes d'adaptation et en renforçant leur résilience.
- ✓ Aider les gouvernements à « reconstruire en mieux » après une crise, en intégrant l'inclusion dans les systèmes qui émergent de la crise.

Lectures complémentaires

- [Document de position d'Inclusion International sur l'éducation inclusive](#)
- [Document de consensus de l'Alliance internationale des personnes handicapées sur l'éducation inclusive](#)
- [Document de l'UNICEF intitulé « L'éducation inclusive : comprendre l'article 24 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées »](#)
- [Document de l'INEE intitulé « L'éducation inclusive des personnes handicapées en situation d'urgence : 7 principes pour la pratique »](#)

Ressource complémentaire à

Introduction à l'éducation inclusive en situation d'urgence : Un outil pédagogique pour les organisations de personnes handicapées

Section 1 : Comprendre l'éducation inclusive

Corrigé

La section suivante reprend les questions de l'outil d'apprentissage, avec les réponses correctes à chaque question.

Laquelle de ces phrases décrit le mieux l'idée d'« éducation inclusive » ?

- L'éducation inclusive signifie que les enfants handicapés fréquentent des écoles spécialisées pour recevoir un enseignement adapté.
- L'éducation inclusive signifie que tous les enfants, handicapés ou non, fréquentent l'école la plus proche de chez eux et reçoivent le soutien approprié pour apprendre et progresser dans leur parcours scolaire avec leurs pairs.
- L'éducation inclusive signifie que les enfants handicapés sont intégrés dans les classes ordinaires, mais ne le sont pas. Ils bénéficient d'un soutien supplémentaire car ils sont traités de la même manière que tous les autres élèves.
- Les classes séparées au sein des écoles ordinaires constituent une forme d'éducation inclusive.

La bonne réponse est « b ». Cette liste ne contient qu'un seul exemple d'éducation inclusive : « L'éducation inclusive signifie que tous les enfants, handicapés ou non, fréquentent l'école la plus proche de chez eux et reçoivent un soutien adapté pour apprendre et progresser dans leur parcours scolaire avec leurs camarades. » Les autres options, qui mentionnent l'inscription dans des écoles spécialisées, la scolarisation en classe ordinaire sans soutien, ou la scolarisation dans une classe séparée au sein d'une école ordinaire, sont toutes des exemples de ségrégation ou d'intégration, et non d'inclusion.

Laquelle des idées suivantes ne fait PAS partie des composants de l'éducation inclusive ?

- Tous les enfants (avec ou sans handicap) fréquentent l'école la plus proche de chez eux.
- Le soutien que devraient recevoir les enfants handicapés scolarisés dans les classes ordinaires dépendra des budgets alloués au ministère de l'Éducation.
- Les enfants handicapés reçoivent un soutien approprié sur un pied d'égalité.
- Des aménagements physiques sont prévus pour garantir l'accessibilité à tous les étudiants.
- Un programme d'enseignement centré sur l'enfant, qui inclut des représentations diversifiées et reflète les besoins de tous les enfants, est utilisé.

La bonne réponse est « b ». L'accès au soutien dont un élève a besoin en classe est un élément fondamental de son droit à l'éducation inclusive. Que le ministère de l'Éducation de son pays considère ou non le soutien en classe comme une priorité budgétaire n'a aucune incidence sur le droit de l'élève à ce soutien, et les cadres internationaux ne conditionnent en aucun cas les droits d'un enfant à l'éducation inclusive aux ressources disponibles. Toutes les autres réponses proposées sont considérées comme des composantes essentielles de l'éducation inclusive.

Laquelle des affirmations suivantes illustre un environnement scolaire inclusif ?

- Les élèves apprennent dans des classes à effectifs réduits et collaboratifs où ils travaillent ensemble et s'entraident.
- Les enfants handicapés quittent leurs classes séparées pour rejoindre les autres élèves à l'heure du déjeuner, pendant les récréations ou dans les cours de récréation.
- Les élèves sont censés se faire concurrence pour réussir leurs études.

La bonne réponse est « a ». Dans un environnement inclusif, les élèves apprennent ensemble dans des classes à effectifs réduits où ils travaillent ensemble et s'entraident. Les deux autres réponses, concernant la compétition et le temps passé avec les pairs, ne sont pas des exemples d'environnement scolaire inclusif.

Ressource complémentaire à

Introduction à l'éducation inclusive en situation d'urgence : Un outil pédagogique pour les organisations de personnes handicapées

Section 1 : Comprendre l'éducation inclusive

Corrigé

Laquelle des actions suivantes ne fait PAS partie de celles qu'une école inclusive pourrait entreprendre ?

- Promouvoir une culture d'inclusion qui valorise la diversité et favorise un environnement d'apprentissage paisible et équitable.
- Un enseignement de haute qualité est offert à tous les élèves, quelles que soient leurs aptitudes.
- Embaucher davantage d'enseignants spécialisés afin d'augmenter le nombre de classes pour les enfants handicapés.

La bonne réponse est « c ». Embaucher davantage d'enseignants spécialisés pour agrandir les classes non mixtes n'est pas conforme aux principes d'une école inclusive. Les deux autres réponses de cette liste correspondent à des actions entreprises par les écoles inclusives.

Un enfant handicapé fréquente son école de quartier avec les autres enfants, mais est placé dans une classe séparée réservée aux enfants handicapés. De quoi s'agit-il ?

Inclusion | Intégration | **Ségrégation** | Exclusion

Il s'agit d'un exemple de ségrégation. Lorsque des enfants fréquentent une école ordinaire mais sont placés dans des classes séparées uniquement pour les enfants handicapés, il s'agit de ségrégation. Peu importe que l'école soit ouverte à tous les enfants : si l'enfant handicapé passe toute ou partie de sa journée scolaire séparé, uniquement avec d'autres enfants handicapés, il s'agit de ségrégation.

Un enfant présentant une déficience intellectuelle fréquente une école ordinaire où des enfants avec et sans handicap étudient ensemble dans la même classe. Il est traité comme tous les autres enfants de la classe : il ne bénéficie d'aucun traitement différent ni d'aucun aménagement qui puisse influencer son apprentissage. De quoi s'agit-il ?

Inclusion | **Intégration** | Ségrégation | Exclusion

Ceci est un exemple d'intégration. On pourrait y voir une forme d'inclusion, car l'élève bénéficie d'un traitement « égal », mais l'éducation inclusive ne vise pas à uniformiser tous les élèves ; elle vise à ce que chaque élève reçoive les ressources nécessaires pour apprendre et réussir. Les enfants handicapés ont droit à un enseignement différencié, adapté à leur style et à leur rythme d'apprentissage. S'ils se trouvent dans une classe sans ces adaptations, ils sont simplement intégrés, et non inclus.

Les parents d'un enfant handicapé se rendent à l'école de leur quartier pour inscrire leur enfant. Le directeur leur explique qu'il est impossible d'accueillir un enfant handicapé pour le moment, faute de financement adéquat. De quel type de handicap s'agit-il ?

Inclusion | Intégration | Ségrégation | **Exclusion**

Refuser activement l'accès à l'école ou créer des obstacles empêchant un enfant de s'y inscrire constitue une exclusion. Peu importe le motif invoqué : l'école peut parler de politique interne, de manque de financement, d'incompétence des enseignants, ou d'autres raisons. Quels que soient les arguments avancés pour justifier ce refus d'inscription, il s'agit d'exclusion. L'exclusion constitue une violation du droit à une éducation inclusive.

Ressource complémentaire à

Introduction à l'éducation inclusive en situation d'urgence : Un outil pédagogique pour les organisations de personnes handicapées

Section 1 : Comprendre l'éducation inclusive

Corrigé

Un enfant handicapé est inscrit dans l'école de son quartier. Il est scolarisé en classe ordinaire, mais il ne peut accéder aux activités scolaires ni y participer en raison d'obstacles physiques ou d'un manque de soutien. De quoi s'agit-il ?

Inclusion | **Intégration** | Ségrégation | Exclusion

Ceci est un exemple d'intégration. Même si l'élève bénéficie d'un soutien et d'aménagements adaptés en classe, l'école ne se limite pas à ce qui s'y passe. L'impossibilité pour l'élève de participer à des activités extrascolaires avec ses camarades sans handicap, en raison d'obstacles ou d'un manque de soutien, signifie qu'il n'est pas pleinement intégré à la vie scolaire.

Un enfant handicapé est inscrit dans une école spécialisée conçue exclusivement pour les enfants handicapés. Cette école prend en compte ses besoins spécifiques, lui propose un plan d'apprentissage individualisé et met en place des aménagements pour faciliter son apprentissage. De quoi s'agit-il ?

Inclusion | Intégration | **Ségrégation** | Exclusion

Ceci est un exemple de ségrégation. Séparer des enfants handicapés des autres enfants constitue une ségrégation. On peut les appeler « écoles spécialisées », « écoles ségréguées » ou autrement, mais il s'agit toujours de ségrégation. Certaines écoles spécialisées prétendent offrir la meilleure éducation possible aux enfants handicapés et leur apporter le soutien et les apprentissages nécessaires, impossibles à obtenir dans une classe ordinaire. C'est faux : les écoles ordinaires sont tout à fait capables de dispenser un enseignement pleinement inclusif, et les études montrent que l'inclusion des enfants handicapés dans les classes ordinaires est bénéfique pour tous. Les écoles et les classes ségréguées constituent toujours une violation du droit à l'éducation inclusive.

Un enfant handicapé fréquente une école avec d'autres enfants, avec ou sans handicap. Il bénéficie d'un accompagnement adapté pour participer pleinement aux activités de classe. De quoi s'agit-il ?

Inclusion | Intégration | Ségrégation | Exclusion

Voici un exemple d'inclusion. Lorsqu'un enfant handicapé est scolarisé dans une école ordinaire et bénéficie du soutien nécessaire, tant en classe que pour participer aux autres activités scolaires, il est pleinement inclus. Ce niveau d'inclusion est un droit fondamental pour tous les enfants handicapés. Pour plus d'informations sur la différence entre inclusion, intégration, ségrégation et exclusion, vous pouvez consulter Inclusion International [Fiche d'exercices sur l'inclusion, l'intégration, la ségrégation et l'exclusion](#).

Une jeune fille vit dans un camp de réfugiés après avoir fui un conflit. Malgré son désir d'apprendre, elle ne peut pas aller à l'école car l'établissement le plus proche est détruit et aucune reconstruction n'est prévue.

Obstacle à l'accès | Obstacle à la progression | Obstacle à l'apprentissage | Obstacle physique | Obstacle liés aux attitudes | **Barrière institutionnelle** | Manque de ressources

La jeune fille se heurte à un obstacle d'accès qui l'empêche d'aller à l'école : il n'y a pas d'école pour elle. Elle se heurte également à un obstacle institutionnel, car le gouvernement ne prend aucune mesure pour reconstruire l'école et il n'y a aucune volonté politique pour régler le problème.

Ressource complémentaire à

Introduction à l'éducation inclusive en situation d'urgence : Un outil pédagogique pour les organisations de personnes handicapées

Section 1 : Comprendre l'éducation inclusive

Corrigé

Un garçon handicapé est scolarisé dans une école du quartier. Cependant, le bâtiment scolaire est dépourvu de rampes d'accès et de toilettes accessibles, ce qui l'empêche de participer pleinement aux cours.

Obstacle à l'accès | Obstacle à la progression | Obstacle à l'apprentissage | **Obstacle physique** | Obstacle liés aux attitudes | Barrière institutionnelle | Manque de ressources

Le garçon se trouve face à un obstacle physique qui l'empêche de se déplacer facilement dans l'école. Cela pourrait également être considéré comme un obstacle à l'accès, si l'inaccessibilité l'empêche tout simplement d'entrer dans l'établissement.

Une jeune fille présentant une déficience intellectuelle fréquente l'école mais a du mal à suivre le rythme de ses camarades. Les enseignants utilisent des méthodes pédagogiques traditionnelles qui ne sont pas adaptées à son style d'apprentissage, et elle se sent isolée et découragée.

Obstacle à l'accès | **Obstacle à la progression** | **Obstacle à l'apprentissage** | Obstacle physique | Obstacle liés aux attitudes | Barrière institutionnelle | Manque de ressources

La jeune fille rencontre un obstacle à son apprentissage, car la méthode pédagogique utilisée ne lui permet pas d'apprendre et de progresser. Cela constitue également un frein à sa progression scolaire : si elle n'apprend pas, elle ne pourra pas avancer dans son cursus.

Un garçon issu d'une communauté marginalisée est scolarisé mais subit des discriminations de la part de ses camarades et de ses professeurs. Ils se moquent de ses origines et l'excluent des activités sociales.

Obstacle à l'accès | Obstacle à la progression | Obstacle à l'apprentissage | Obstacle physique | **Obstacle liés aux attitudes** | Barrière institutionnelle | Manque de ressources

Il s'agit d'un exemple de obstacle liés aux attitudes. Dans ce cas précis, ce sont les attitudes des autres élèves de l'école qui empêchent le garçon d'être inclus.

Une jeune fille aveugle fréquente l'école mais n'a pas accès à du matériel pédagogique spécialisé ni à des ressources qui répondent à ses besoins d'apprentissage.

Obstacle à l'accès | Obstacle à la progression | Obstacle à l'apprentissage | Obstacle physique | Obstacle liés aux attitudes | **Barrière institutionnelle** | **Manque de ressources**

Le manque de ressources nuit à son apprentissage. Il peut également exister un obstacle institutionnel : l'école ne dispose peut-être pas des ressources nécessaires pour les élèves handicapés, faute de politiques d'inclusion ou d'engagement en faveur de pratiques inclusives.

Ressource complémentaire à

Introduction à l'éducation inclusive en situation d'urgence : Un outil pédagogique pour les organisations de personnes handicapées

Section 1 : Comprendre l'éducation inclusive

Corrigé

Un jeune garçon malentendant retourne à l'école après la pandémie de COVID-19, et le port du masque est désormais obligatoire. Lorsque les enseignants parlent en classe, ils portent également un masque, ce qui rend la lecture labiale difficile, même pour un élève assis au premier rang.

Obstacle à l'accès | Obstacle à la progression | Obstacle à l'apprentissage | **Obstacle physique** | Obstacle liés aux attitudes |
Barrière institutionnelle | Manque de ressources

Il s'agit d'un exemple de barrière physique. Les barrières de communication font également partie de cette catégorie. Dans ce cas précis, une barrière de communication empêche l'élève d'obtenir des informations et d'apprendre.

Si vous avez reçu ce document d'un collègue et souhaitez tester vos connaissances en matière d'éducation inclusive en situation d'urgence, l'outil et les ressources associées sont accessibles gratuitement en ligne. Scannez le code QR pour y accéder Introduction à l'éducation inclusive en situation d'urgence : un outil pédagogique pour les organisations de personnes handicapées.

